Problèmes de développement et interventions structurelles au titre de l'objectif 1 en Irlande. Rapport

1994/2105(COS) - 24/09/1996

Le rapport de M. Gérard COLLINS a été adopté. Le texte constate que la première phase du cadre communautaire d'appui (1989-1993) a contribué de façon significative au développement de l'Irlande. Par conséquent, il approuve l'accroissement des ressources pour la deuxième phase (1994-1999), qui a déjà commencé. Il donne son feu vert aux les principales priorités du cadre communautaire d'appui, à savoir le renforcement du secteur productif et le développement des ressources humaines. La commission veut que la priorité soit donnée à la lutte contre le chômage, élevé en Irlande, notamment en investissant dans l'éducation, la formation professionnelle et en facilitant l'accès des femmes au marché du travail. Pour promouvoir le développement économique futur de l'Irlande, M. COLLINS souhaite que l'on s'attache à diversifier l'agriculture, à moderniser l'industrie de la pêche et à soutenir la création d'une industrie touristique ouverte toute l'année. Enfin, les parlementaires soulignent que le PIB de l'Irlande devrait atteindre approximativement la moyenne communautaire d'ici 1999. Il en résultera que le pays en tant que tel ne pourrait plus bénéficier des fonds de l'objectif 1 qui sont destinés aux régions en retard de développement, car le pays est considéré comme une région unique. Par conséquent, il faut que les parties du pays qui en ont besoin puissent continuer à bénéficier des fonds de l'objectif 1 en 1999. Il serait nécessaire pour cela de créer plusieurs régions en Irlande. Autre revendication : celle qui prône une redéfinition de l'éligibilité à l'éligibilité à l'objectif 1, en faisant du chômage un critère prioritaire.